

CONSEIL COMMUNAL DU 2 SEPTEMBRE 2019

NOTE SYNTHETIQUE A L'ATTENTION DES CONSEILLERS COMMUNAUX
CONFORMEMENT A L'ARTICLE 4 DU R.O.I.

SEANCE PUBLIQUE

ELOGE FUNEBRE de M. Jean DELHEZ, Citoyen d'Honneur décédé.

ELOGE FUNEBRE de Mme Marie-Christine PIRONNET, ancienne Conseillère communale et Présidente du Conseil décédée.

INTERPELLATION CITOYENNE - Collectes sélectives conteneurs à puce - M. Michel FRANSOLET.

MME LA BOURGMESTRE

- 01.- PROCES-VERBAL DES RESOLUTIONS PRISES AU COURS DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 29 AVRIL 2019 - Approbation - Avis de la Section "Administration générale - Police - Sécurité - Aménagement du Territoire".**

Le Collège vous propose d'approuver le P.V.

- 02.- PROCES-VERBAL DES RESOLUTIONS PRISES AU COURS DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 27 MAI 2019 - Approbation - Avis de la Section "Administration générale - Police - Sécurité - Aménagement du Territoire".**

Le Collège vous propose d'approuver le P.V.

- 03.- PROCES-VERBAL DES RESOLUTIONS PRISES AU COURS DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 24 JUIN 2019 - Approbation - Avis de la Section "Administration générale - Police - Sécurité - Aménagement du Territoire".**

Le Collège vous propose d'approuver le P.V.

M. BEN ACHOUR

- 04.- PLAN D'INVESTISSEMENT COMMUNAL 2013-2016 - Egouttage et réfection de la voirie - Rue Haut-Husquet - Evacuation, transport et traitement des terres polluées - Proposition d'accord transactionnel - Avis de la Section Travaux - Mobilité - Sports - Promotion de l'Egalité".**

Décision de ratifier la proposition d'accord transactionnel approuvée par le Collège communal, en sa séance du 25 juin 2019, suite aux négociations entre la Ville et l'entreprise TRAGECO, soit un montant de 312.262,13 € TVA comprise pour l'évacuation, le transport et le traitement des terres polluées.

Article budgétaire : 421/732-60 (n° de projet 20160016) financé par emprunt et subsides.

Décision du Collège communal en sa séance du 25 juin 2019 : Soumettre au Conseil communal - Renvoyer préalablement à la Section « Travaux - Mobilité - Sports - Promotion de l'Egalité » pour examen et avis.

- 05.- GESTION IMMOBILIERE - Revitalisation îlot Coronmeuse - Emphytéose relative au bien sis rue du Collège n° 21 - Résiliation anticipée de commun accord - Décision de principe - Avis de la Section "Travaux - Sports - Mobilité - Promotion de l'Egalité".**

Décision de principe portant sur la résiliation anticipée de commun accord de l'emphytéose et l'acquisition des droits de propriété pour cause d'utilité publique par la Ville de l'immeuble rue du Collège n° 21 au prix de 100.000 €.

Article budgétaire : 124/712-53 (n° de projet 20162009) financé par emprunt.

Décision du Collège communal en sa séance du 20 août 2019 : Soumettre au Conseil communal - Renvoyer préalablement à la Section « Travaux - Mobilité - Sports - Promotion de l'Egalité » pour examen et avis.

- 06.- VOIRIES - Rue de Limbourg - Aménagement du parking d'EcoVoiturage et d'un arrêt de bus - Convention de marché conjoint de travaux entre la Ville de Verviers, la Province de Liège et l'Opérateur de Transport de Wallonie - Approbation - Avis de la Section "Travaux - Sports - Mobilité - Promotion de l'Egalité".**

Décision du Collège communal en sa séance du 20 août 2019 : Inscrire le point à l'ordre du jour du Conseil communal du 2 septembre 2019 (avis de Section).

- 07.- VOIRIES - Rue de Limbourg - Aménagement du parking d'EcoVoiturage et d'un arrêt de bus - Projet - Fixation des conditions de marché - Avis de la Section "Travaux - Sports - Mobilité - Promotion de l'Egalité".**

Décision du Collège communal en sa séance du 20 août 2019 : Inscrire le point à l'ordre du jour du Conseil communal du 2 septembre 2019 (avis de Section).

- 08.- MURS DE SOUTÈNEMENT EN DOMAINE PUBLIC - Etudes et travaux de réfection - Mission complète d'ingénieur - Projet - Fixation des conditions de marché - Avis de la Section "Travaux - Sports - Mobilité - Promotion de l'Egalité".**

Décision du Collège communal en sa séance du 20 août 2019 : Inscrire le point à l'ordre du jour du Conseil communal du 2 septembre 2019 (avis de Section).

- 09.- BATIMENTS SCOLAIRES - Ecole Carl Grün - Démolition de deux classes et construction de deux classes avec salle de sport - Projet - Fixation des conditions de marché - Avis de la Section "Travaux - Sports - Mobilité - Promotion de l'Egalité".**

Décision du Collège communal en sa séance du 20 août 2019 : Inscrire le point à l'ordre du jour du Conseil communal du 2 septembre 2019 (avis de Section).

- 10.- BATIMENTS COMMUNAUX - Bibliothèque principale - Remplacement de la chaudière - Projet - Fixation des conditions de marché - Avis de la Section "Travaux - Sports - Mobilité - Promotion de l'Egalité".**

Décision du Collège communal en sa séance du 20 août 2019 : Inscrire le point à l'ordre du jour du Conseil communal du 2 septembre 2019 (avis de Section).

11.- INFORMATIQUE - Acquisition de serveurs - Projet - Fixation des conditions de marché - Avis de la Section "Travaux - Sports - Mobilité - Promotion de l'Égalité".

Le projet consiste en l'acquisition de serveurs en vue du remplacement d'une partie des anciens

Estimation de l'opération : 206.305,00 € TVAC

Cette dépense serait supportée par

1. l'allocation 104/742-53 - Informatique - Acquisition de matériel informatique en ce qui concerne l'acquisition

2. l'allocation 104/12302-13 - Frais de gestion et de fonction. de l'informatique (contrats) en ce qui concerne la maintenance des serveurs

Proposition de décision présentée au Collège communal du 27 Août 2019 :

- Approuver ce projet (cahier spécial des charges MP 2019-006 - fixation des conditions de marché (marché par procédure négociée directe avec publication préalable) et estimation)*
- Soumettre au Conseil communal après avis préalable de la Section "Travaux-Mobilité-Sports-Promotion de l'Égalité"*

MME LA BOURGMESTRE

12.- COLLEGE COMMUNAL - Démission du Troisième Echevin (liste n° 3 P.S.) - Prise d'acte.

BEN ACHOUR Malik

Le Collège vous prie de prendre acte de la démission de M. BEN ACHOUR de ses fonctions d'Echevin.

13.- CONSEIL COMMUNAL - Pacte de Majorité - Avenant n° 1 - Adoption.

Le Collège vous propose d'approuver l'avenant n° 1 au Pacte déposé par les Groupes de la Majorité, ce 14 août, en vue de remplacer M. BEN ACHOUR dans ses fonctions d'Echevin par M. LUKOKI.

14.- COLLEGE COMMUNAL - Vérification des pouvoirs, prestation de serment et installation d'un Echevin.

LUKOKI Konda Antoine

Le Collège vous prie d'entendre la prestation de serment de M. LUKOKI en qualité de Septième Echevin.

15.- CONSEIL COMMUNAL - Tableau de préséance - Modifications - Prise d'acte.

Le Collège vous prie de prendre acte de la modification du tableau de préséance suite à ce qui précède, conformément à l'article 1 du Règlement d'ordre intérieur à savoir :

- 1.- Le Bourgmestre;*
- 2.- Le Président du Conseil de l'Action sociale;*
- 3.- Les Echevins suivant l'ordre de préséance du Collège communal;*

- 4.- Le Président du Conseil élu parmi les Conseillers communaux;
- 5.- Les Conseillers communaux d'après l'ordre d'ancienneté de service, à dater du jour de leur première année en fonction, et, en cas de parité, d'après le nombre de votes obtenus lors de la plus récente élection.

16.- CONSEIL COMMUNAL - Sections permanentes - Composition - Modifications.

Le Collège vous prie de prendre acte du remplacement de M. LUKOKI au sein des Sections des Echevins DEGEY, LAMBERT et BREUWER. Il était également membre de la Section de M. BEN ACHOUR qu'il remplace.

17.- CONSEIL COMMUNAL - Mandature 2019-2024 - Règlement d'ordre intérieur - Modifications - Avis de la Section "Administration générale - Police - Sécurité - Aménagement du Territoire".

Le Collège vous propose d'approuver les modifications suivantes :

TITRE IV - DEPUTATIONS - SECTIONS - COMMISSIONS

Nouvel article 47 suite à la remarque de la Tutelle et la suggestion de Mme la Directrice générale f.f. (décision Collège du 20/08/2019)

~~*Article 47.- Le Collège communal est chargé de créer des sections qui étudient les affaires qui leur sont renvoyées par lui-même ou par le Conseil communal.*~~

Article 47.- Les sections sont au nombre de huit, soit une par membre du Collège à l'exception du Président du Centre public d'Action sociale. Les dossiers relevant des attributions scabinales du Président du Centre public d'Action sociale sont présentés à la Section du Bourgmestre.

~~*Le Collège communal les dénomme conformément aux attributions de ses membres. Les sections étudient les affaires qui leur sont renvoyées par lui-même ou par le Conseil communal.*~~

Ces sections éclairent le Conseil communal et ne se tiennent que si des points sont portés à leur ordre du jour respectif.

Modification article 48 - Mise en concordance avec l'article 49 (clé de répartition d'Hondt)

Article 48.- Ces sections sont composées chacune de neuf membres y compris un membre au moins du Collège communal.

Conformément à l'article L1122-34 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, les mandats des membres de chaque section sont répartis proportionnellement entre les groupes qui composent le Conseil communal suivant la formule utilisée pour la répartition des sièges au conseil de l'action sociale (article 10 de la loi organique) Clé d'Hondt.

Elles sont formées lors de la séance d'installation du Conseil communal et éventuellement modifiées en cas de modification de la composition de celui-ci et en cas de démission d'un membre de son mandat dans une section.

TITRE V - DROITS ET DEVOIRS DES MEMBRES DU CONSEIL COMMUNAL

Article 61 - Renvoi vers l'article 60 (remarque de la Tutelle)

Article 60.- Aucun acte, aucune pièce concernant l'administration de la commune ne peut être soustrait à l'examen des membres du Conseil communal.

Article 61.- Les membres du Conseil communal ont le droit d'obtenir copie des actes et pièces dont il est question à l'article ~~66~~ 60, moyennant paiement d'une redevance fixée comme suit : cinq cents, ce taux n'excédant pas le prix de revient. Ce taux est indexé.

En vue de cette obtention, les membres du Conseil communal s'adressent au Directeur général, à son remplaçant, ou aux agents par lui délégués.

Article 67 - Suppression du 4ème alinéa (décision Collège du 16/07/2019)

Article 67.- *Lors de chaque réunion du Conseil communal, une fois terminé l'examen des points inscrits à l'ordre du jour de la séance publique, le Président accorde la parole aux membres du Conseil communal qui la demandent afin de poser des questions orales au Collège communal, étant entendu qu'il l'accorde selon l'ordre des demandes et, en cas de demandes simultanées, selon l'ordre du tableau de préséance.*

Il est répondu aux questions orales :

- *soit séance tenante;*
- *soit lors de la prochaine réunion du Conseil communal, avant que le Président accorde la parole afin que, le cas échéant, de nouvelles questions orales soient posées.*

~~*Il ne sera pas répondu aux questions orales en cas d'absence des Conseillers les ayant introduites.*~~

18.- POLICE ADMINISTRATIVE - Circulation routière - Règlements complémentaires - Règlement général des voiries communales verviétoises (RGVCV 19.3) - Avis de la Section "Administration générale - Police - Sécurité - Aménagement du Territoire".

Dans le cadre des règlements complémentaires de circulation routière et de stationnement sur le territoire verviétois, des modifications sont apportées à la version 19.2.

Sept rues supplémentaires sont également révisées.

19.- INTERCOMMUNALES - ENODIA, S.C.I.R.L. - Mandature 2019-2024 - Présentation d'une candidate administratrice - Ratification.

Le Conseil communal est appelé à ratifier la décision prise par le Collège communal le 25 juin 2019 par laquelle il proposait Madame M. TARGNION, Bourgmestre, en tant que candidate administratrice au Conseil d'administration de l'intercommunale ENODIA.

20.- LA MAISON VERVIETOISE DES SPORTS, A.S.B.L. - Démission du Président - Désignation du nouveau Président.

La fonction de président de l'A.S.B.L. « La Maison verviétoise des sports » est liée selon les statuts de cette dernière au mandat d'échevin des sports. Vu la démission de M. Ben Achour comme échevin des sports, il perd automatiquement son titre de président de ladite A.S.B.L. Son successeur à la tête de l'échevinat des sports sera désigné comme le nouveau président. Le présent dossier constitue une prise d'acte de cette démarche.

M. DEGEY

21.- BUDGET COMMUNAL 2019 - Octroi d'un subside numéraire "Créashop Wallonie" - Projet "Fashion 233" - Approbation - Avis de la Section "Développement économique (Affaires économiques, Commerce et Emploi)".

En séance du 127 mars dernier, le Collège prenait acte du projet "Fashion 233" dans le cadre de l'appel à projets Créashop Wallonie. Pour rappel, le porteur de projet, avait pour objectif l'ouverture d'une boutique de prêt-à-porter dames/hommes/enfants et d'accessoires.

Conformément au point 9 de l'appel à projets, Madame PETIT nous a transmis toutes les pièces justificatives (factures et preuve de paiement), copie de son acte de vente ainsi qu'une déclaration de créance afin de bénéficier de la prime Créashop couvrant 60% du montant total des investissements admis HTVA avec un maximum de 6.000 euros.

Le montant du subside auquel Fashion 233 peut prétendre est de 6.000 euros (plafond maximum de la prime). Il est proposé au Conseil communal d'octroyer cette prime qui sera liquidée en deux temps :

- *Un premier acompte de 40% ;*
- *Le solde après approbation des factures par la Région wallonne.*

M. CHEFNEUX

22.- BIBLIOTHEQUE - Projet Mélanie RUTTEN - Exposition - Convention de partenariat avec l'A.S.B.L. "C.C.V." - Approbation - Avis de la Section "Culture - Tourisme - Participation citoyenne - Transition environnementale".

Du 18 novembre 2019 au 6 janvier 2020, une série d'activités seront organisées autour de l'exposition "Peut-être" de Mélanie Rutten produite par le Centre Culturel de Liège Les Chiroux. Ce projet associe le Centre culturel de Verviers, le Centre culturel de Dison, la bibliothèque de Dison, la bibliothèque de Limbourg et la bibliothèque de Verviers.

Le Collège communal invite le Conseil à adopter le projet de convention de partenariat liant les différents opérateurs associés au projet.

23.- VEDIA, A.S.B.L. - Désignation d'un nouveau représentant de la Ville au sein du Conseil d'administration.

Faisant suite aux élections communales du 14 octobre 2018, le Conseil communal en sa séance du 24 juin 2019 avait désigné six représentants de la Ville au sein de l'Assemblée général de l'asbl Védia et trois au sein du Conseil d'administration de la dite asbl.

Vu l'incompatibilité entre un poste de membre d'un Collège communal et un poste de membre du CA d'une télévision locale, le Collège invite le Conseil à désigner un nouveau représentant de la Ville en remplacement d'Antoine Lukoki.

24.- CONTRAT DE RIVIERE VESDRE (C.R.V.), A.S.B.L. - Protocole d'accord 2020-2022 - Sixième convention-exécution - Adoption - Avis de la Section "Culture - Tourisme - Participation citoyenne - Transition environnementale".

Pour rappel, Verviers s'était initialement engagée dans la convention d'élaboration du Contrat de Rivière en juin 2000 et avait poursuivi cet engagement par la signature de conventions -exécutions ou protocoles d'accord successifs jusqu'au cinquième protocole d'accord. Ce dernier va arriver à son terme en décembre 2019.

Dès lors, le Contrat de Rivière Vesdre invite la Ville de Verviers à préparer le sixième protocole d'accord pour la période 2020-2022.

Ces propositions d'actions, dont la Commune pourrait être maître d'œuvre ou partenaire, résultent de l'inventaire de terrain réalisé par le Contrat de Rivière Vesdre comme :

- 1. Les points noirs présentés à chacun des gestionnaires des cours d'eau dont les communes, province, SPW et qui sont particulièrement marqués ou qui amènent, seuls ou additionnés, une dégradation significative du cours d'eau ;*
- 2. Les discussions avec les Services de la Ville ;*

3. *Les actions du Protocole 2017-2019 n'ayant pu être réalisées et pouvant être reportées ;*
4. *Les actions récurrentes (telles que l'Opération Rivière Propre).*

Ces actions doivent faire l'objet d'un accord officiel de la Ville pour pouvoir être inscrites dans le prochain protocole d'accord.

Par ailleurs, dans le cadre de ce nouveau protocole d'accord, l'ASBL Contrat de Rivière Vesdre espère pouvoir de nouveau compter sur le soutien financier de la Ville.

Le Conseil d'Administration du Contrat de Rivière souhaite voir appliquer une augmentation à partir de 2020, le montant des subsides n'ayant pas évolué depuis longtemps. Dès lors, le montant de 5.202 € actuel passerait à 5.722,20 € en 2020 (soit une augmentation de 520,20 €) et serait ensuite indexé les années suivantes sur base de l'indice santé estimé par le Bureau Fédéral du Plan.

Le Collège vous propose

1) de marquer la volonté de poursuivre la participation de la Commune de Verviers au Contrat de Rivière Vesdre et de s'engager dans un sixième protocole d'accord portant sur la période allant de 2020 à 2022 ;

2) d'inscrire au programme d'actions du Protocole d'accord 2020-2022 du Contrat de Rivière Vesdre, les actions énoncées et pour lesquelles la Commune est maître d'œuvre ou partenaire ;

3) de prévoir l'inscription aux budgets 2020, 2021 et 2022, sous réserve de l'accord de la tutelle, d'un montant de 5.722,20 € en 2020 et indexé pour 2021 et 2022 au titre de subside annuel à l'asbl Contrat de Rivière du sous-bassin hydrographique de la Vesdre (C.R.V.), couvrant ainsi les 3 années de la convention.

MME LAMBERT

- 25.- **CULTES - Eglise Saint-Joseph (Manaihan) - Budget 2019 - Modifications budgétaires n° 2 - Avis à émettre - Avis de la Section "Santé - Affaires sociales - Lutte contre la Pauvreté - Egalité des Chances".**

Le Conseil communal est appelé à donner son avis sur les modifications budgétaires de l'église Saint-Joseph (Manaihan), l'approbation étant du ressort du Conseil communal de Herve qui intervient pour 60 % dans toute intervention communale.

La fabrique d'église sollicite une intervention extraordinaire de 3.513,84 euros pour des travaux de maçonnerie qualifiés de « priorité 1 » par l'architecte chargé de réaliser une étude sur l'état des églises de l'entité de Herve. 40 % seront à charge de la Ville de Verviers soit 1.405,54 euros.

- 26.- **CULTES - Eglise Saint-Hubert - Budget 2020 - Approbation - Avis de la Section "Santé - Affaires sociales - Lutte contre la Pauvreté - Egalité des Chances".**

Le Conseil communal est appelé à donner son approbation sur le budget 2020 de la fabrique d'église Saint-Hubert.

Les recettes et les dépenses s'équilibrent à 34.270,43 euros. Aucune intervention communale n'est sollicitée ni à l'ordinaire, ni à l'extraordinaire.

- 27.- **CULTES - Eglise Saint-Joseph (Verviers) - Budget 2020 - Approbation - Avis de la Section "Santé - Affaires sociales - Lutte contre la Pauvreté - Egalité des Chances".**

Le Conseil communal est appelé à donner son approbation sur le budget 2020 de la fabrique d'église Saint-Joseph.

Parmi les recettes figure une subvention communale de 17.673,62 €.

- 28.- CULTES - Eglise Saint-Martin - Budget 2020 - Approbation - Avis de la Section "Santé - Affaires sociales - Lutte contre la Pauvreté - Egalité des Chances".**

Le Conseil communal est appelé à donner son approbation sur le budget 2020 de la fabrique de l'église Saint-Martin.

Parmi les recettes figure une subvention communale de 19.934,01 euros.

- 29.- BUDGET COMMUNAL 2019 - Octroi de subsides numéraires à des associations - Centre Educatif pour Tous, A.S.B.L. - Approbation - Avis de la Section "Santé - Affaires sociales - Lutte contre la Pauvreté - Egalité des Chances".**

Le Centre Educatif pour Tous A.S.B.L. sollicite l'aide financière de la Ville pour l'achat de petit matériel scolaire pour son école de devoirs.

Le Collège demande au Conseil de se prononcer sur l'octroi d'un subside de 250,00 euros à liquider en deux tranches, à savoir 125 € dès à présent et le solde sur présentation d'une ou plusieurs factures acquittées d'un montant au moins égal à la totalité du subside octroyé.

- 30.- MAISON DE L'EGALITE DES CHANCES ET DES ASSOCIATIONS - Demande d'adhésion comme membre de l'A.S.B.L. "Comité Verviers Palestine" et autorisation d'y établir le siège social - Approbation - Avis de la Section "Santé - Affaires sociales - Lutte contre la Pauvreté - Egalité des Chances".**

L'asbl « Comité Verviers Palestine » a demandé son adhésion et l'établissement de son siège social à la Maison de l'Egalité des Chances et des Associations (MECA). Le Règlement d'Ordre Intérieur de la Maison de l'Egalité des Chances et des Associations prévoit l'établissement du siège social d'une asbl.

Le Collège demande que le Conseil se prononce sur l'adhésion et l'autorisation d'établir le siège social de l'asbl « Comité Verviers Palestine » à la Maison de l'Egalité des Chances et des Associations.

- 31.- MAISON DE L'EGALITE DES CHANCES ET DES ASSOCIATIONS - Demande d'adhésion comme membre de l'A.S.B.L. "Les Femmes Prévoyantes Socialistes de Verviers - Réseau Solidaris" - Approbation - Avis de la Section "Santé - Affaires sociales - Lutte contre la Pauvreté - Egalité des Chances".**

Le Collège demande que le Conseil se prononce sur l'adhésion de l'asbl « Les Femmes Prévoyantes Socialistes de Verviers - Réseau Solidaris ».

L'asbl a pour but la promotion de l'égalité entre homme(s) et femme(s), le soutien aux familles ainsi que la promotion des finalités poursuivies par la mutualité Solidaris dont principalement celle de l'éducation à la santé de ses membres.

- 32.- MAISON DE L'EGALITE DES CHANCES ET DES ASSOCIATIONS - Demande d'adhésion comme membre de l'A.S.B.L. "L'Illettrisme Osons en Parler" - Approbation - Avis de la Section "Santé - Affaires sociales - Lutte contre la Pauvreté - Egalité des Chances".**

Le Collège demande que le Conseil se prononce sur l'adhésion de l'asbl « L'Illettrisme Osons en Parler » » à la Maison de l'Egalité des Chances et des Associations (MECA).

L'asbl a pour but d'organiser des rencontres, des actions, des événements, des espaces d'échange, des ateliers de réflexions, pour lutter contre l'illettrisme et agir pour le droit d'apprendre.

33.- MAISON DE L'EGALITE DES CHANCES ET DES ASSOCIATIONS - Demande d'adhésion comme membre de l'A.S.B.L. "Arpège - Prélude" - Approbation - Avis de la Section "Santé - Affaires sociales - Lutte contre la Pauvreté - Egalité des Chances".

Le Collège demande que le Conseil se prononce sur l'adhésion de l'asbl « Arpège- Prélude » à la Maison de l'Egalité des Chances et des Associations (MECA).

L'asbl a pour but d'organiser des mesures judiciaires alternatives et notamment la formation socio-éducative des auteurs de violence afin de favoriser la responsabilisation et conscientisation des participants ainsi que la prise en compte du point de vue des victimes.

34.- CONSEIL DES FEMMES FRANCOPHONES DE BELGIQUE, A.S.B.L. - Adhésion et désignation d'un représentant de la Ville - Avis de la Section "Santé - Affaires sociales - Lutte contre la Pauvreté - Egalité des Chances".

Le service Egalité des Chances propose à la Ville d'adhérer au Conseil des Femmes Francophones de Belgique A.S.B.L. et de désigner Madame Sophie LAMBERT comme représentante, dans le cadre de ses compétences en tant qu'Echevine de la Santé, des Affaires sociales, de la Lutte contre la Pauvreté et de l'Egalité des Chances.

Le Collège demande au Conseil de se prononcer quant à cette adhésion.

35.- BUDGET COMMUNAL 2019 - Les Enfants de la Tourelle, A.S.B.L. - Mesures de contrôle financier - Approbation - Avis de la Section "Santé - Affaires sociales - Lutte contre la Pauvreté - Egalité des Chances".

Conformément à la convention de subsides passée entre la Ville et l'A.S.B.L. « Les Enfants de la Tourelle et suivant les dispositions légales en la matière, les comptes 2018 et le budget 2019 de l'A.S.B.L. ont été rentrés à la Ville de Verviers ainsi que les justificatifs de bonne utilisation du subside en vue de leur approbation par le Conseil Communal.

36.- BUDGET COMMUNAL 2019 - Les Amis de la crèche-garderie KANGOUROU, A.S.B.L. - Mesures de contrôle financier - Comptes 2018 et budget 2019 - Approbation - Avis de la Section "Santé - Affaires sociales - Lutte contre la Pauvreté - Egalité des Chances".

Conformément à la convention de subsides passée entre la Ville et l'A.S.B.L. Les Amis de la crèche-garderie KANGOUROU et suivant les dispositions légales en la matière, les comptes 2018 et le budget 2019 de l'A.S.B.L. ont été rentrés à la Ville de Verviers ainsi que les justificatifs de bonne utilisation du subside en vue de leur approbation par le Conseil Communal.

- 37.- **BUDGET COMMUNAL 2019 - Isocèle, A.S.B.L. - Mesures de contrôle financier - Comptes 2018 et budget 2019 - Approbation - Avis de la Section "Santé - Affaires sociales - Lutte contre la Pauvreté - Egalité des Chances".**

Conformément à la convention de subsides passée entre la Ville et l'A.S.B.L. ISOCELE et suivant les dispositions légales en la matière, les comptes 2018 et le budget 2019 de l'A.S.B.L. ont été rentrés à la Ville de Verviers ainsi que les justificatifs de bonne utilisation du subside en vue de leur approbation par le Conseil Communal.

- 38.- **BUDGET COMMUNAL 2019 - RAIDS, A.S.B.L. - Mesures de contrôle financier - Comptes 2018 et budget 2019 - Approbation - Avis de la Section "Santé - Affaires sociales - Lutte contre la Pauvreté - Egalité des Chances".**

Conformément à la convention de subsides passée entre la Ville et l'A.S.B.L. « RAIDS - Maison d'enfants Bout'Chiques » et suivant les dispositions légales en la matière, les comptes 2018 et le budget 2019 de l'A.S.B.L. ont été rentrés à la Ville de Verviers ainsi que les justificatifs de bonne utilisation du subside en vue de leur approbation par le Conseil Communal.

- 39.- **BUDGET COMMUNAL 2019 - Crèche "Les Tchafêtes" - Crèche & Co, A.S.B.L. - Mesures de contrôle financier - Approbation - Avis de la Section "Santé - Affaires sociales - Lutte contre la Pauvreté - Egalité des Chances".**

Conformément à la convention de subsides passée entre la Ville et l'A.S.B.L. « Crèche & Co- Crèche Les Tchafêtes » et suivant les dispositions légales en la matière, les comptes 2018 et le budget 2019 de l'A.S.B.L. ont été rentrés à la Ville de Verviers ainsi que les justificatifs de bonne utilisation du subside en vue de leur approbation par le Conseil Communal.

- 40.- **PROJTETVOUS, A.S.B.L. - Atelier d'éveil Ecoline - Assemblée générale et Conseil d'Administration - Désignation d'un représentant de la Ville au titre d'observateur.**

Conformément à la convention de subside conclue entre la Ville et l'A.S.B.L. Projtetvous pour son atelier d'éveil Ecoline, il y a lieu que le Conseil communal procède à la désignation du représentant de la Ville au titre d'observateur au sein de l'Assemblée générale et du Conseil d'administration de l'A.S.B.L. Projtetvous.

- 41.- **PLAN DE COHESION SOCIALE - Convention de partenariat "Epopée Gipsy" avec le C.C.V. - Adoption - Avis de la Section "Santé - Affaires sociales - Lutte contre la Pauvreté - Egalité des Chances".**

Dans le cadre de la fête de quartier en Hodimont, les associations membres de la plateforme hodimontoise se coordonnent avec les centres culturels pour accueillir le chapiteau de la troupe de théâtre des Nouveaux Disparus. Il y aura 6 séances et la pièce sera jouée en séance tout public le jour de la fête de quartier.

La Cie mettra à disposition ses chapiteaux le jour de la fête pour les associations.

Objectifs du projet : Renforcer la fête de quartier par un événement qui véhicule des valeurs de solidarité et de tolérance.

La Ville de Verviers via le PCS soutient le projet à hauteur de 2.000 €.

Nous vous proposons d'approuver la convention de partenariat qui lie les partenaires pour l'accueil et l'accompagnement de ce spectacle ainsi que dans le soutien financier qui est proposé.

M. LOFFET

42.- CENTRE PUBLIC D'ACTION SOCIALE (C.P.A.S.) - Conseil de l'Action sociale du 26 juin 2019 - Transmission de dossiers - Tutelle d'approbation - Décision - Avis de la Section "Budget - Personnel - Etat civil - Evénements".

Sur base de l'Art. 112 quater de la Loi organique du 08/07/1976 des CPAS, les actes portant sur la fixation du cadre du personnel ainsi que sur le statut visé à l'article 42, § 1er, alinéa 9 sont soumis à la tutelle spéciale d'approbation du Conseil communal. Ils sont transmis, accompagnés de leurs pièces justificatives, au Conseil communal dans les quinze jours de leur adoption.

Le Conseil communal prend sa décision dans les quarante jours de la réception de l'acte et de ses pièces justificatives.

Le CPAS a transmis en date du 17/07/2019, conformément aux dispositions de l'art. 112Quater de la Loi organique, l'ampliation de la délibération du 26 juin 2019 relative à un nouveau règlement de pension pour le personnel contractuel :

« Directeur financier - Personnel - Instauration d'un régime de pension complémentaire pour le personnel contractuel - Règlement de pension - Approbation. »

Le CPAS a joint également la délibération du 26/06/19 relative à l'adhésion à la Centrale de marchés de l'ONSSAPL.

Vu que la décision du règlement de pension a été soumise préalablement au Comité de concertation Ville-CPAS en date du 27/05/2019, lequel n'a émis aucune objection, le Collège propose de l'arrêter et de le soumettre au Conseil communal pour approbation. De même, il propose de prendre pour notification la délibération du CAS du 26/06/19 relative à l'adhésion à la Centrale de marchés de l'ONSSAPL.

43.- CAISSE COMMUNALE - Procès-verbal de vérification au 31 mars 2019 - Prise d'acte.

Le Collège propose de communiquer au Conseil communal le procès-verbal de vérification de la caisse communale au 31 mars 2019. A cette date, le solde global des comptes financiers s'élevait à 9.307.711,40 €.

44.- PENSIONS COMMUNALES - Convention d'assurance pensions 1er pilier (pensions légales) - Pensions statutaires résiduelles et pensions de mandataires locaux - Adoption - Avis de la Section "Budget - Personnel - Etat civil - Evénements".

Le Collège communal, en séance du 20 août 2019, propose au Conseil communal d'adopter la convention d'Assurance Pensions 1er pilier (pensions légales) Pensions statutaires résiduelles et pensions de mandataires locaux à la date du 1er septembre 2018.

45.- BUDGET COMMUNAL 2019 - Octroi d'un subside à l'A.S.B.L. "Cercle Royal Saint-Bernard" - Convention de partenariat - Adoption - Avis de la Section "Budget - Personnel - Etat civil - Evénements".

Nous soumettons à l'approbation du Conseil communal, l'octroi d'un subside de 30.000€ TTC à l'ASBL Cercle Royal Saint-Bernard ainsi qu'une convention de partenariat qui reprendra les engagements des deux parties. Ledit subside permettra de rénover la salle des fêtes de Lambermont.

M. BREUWER

46.- LOGEO (A.I.S), A.S.B.L - Désignation des représentants P.S. de la Ville et des candidats P.S. administrateurs.

En marge à la nomination, par le Conseil communal du 24 juin dernier, des apparentés ECOLO (1), cdH (1) et MR (1), comme délégués de la Ville à l'Assemblée Générale et candidats administrateurs représentant la Ville au sein de l'asbl "LOGEO" (cfr. délibération en annexe 1), reste à désigner les 2 apparentés PS.

Le dossier sera présenté au Collège communal, en sa séance du 27 août prochain.

47.- LOGEMENT - Prime au ravalement de façades d'immeubles d'habitation à haute valeur patrimoniale - Règlement - Adoption - Avis de la Section "Développement territorial (Urbanisme, Logement et Patrimoine privé).

En sa séance du 2 mars 2018, la Haute Assemblée adoptait une version modifiée du règlement communal relatif à l'octroi d'une prime à la valorisation d'immeubles d'habitation (1) remis en conformité à la "salubrité/sécurité/santé des logements et (2) régulier d'un point de vue urbanistique.

A l'expérience, il s'avère opportun d'en élargir le spectre en ciblant d'autres dont la façade revêt une haute valeur patrimoniale.

Le dossier sera présenté au Collège communal, en sa séance du 27 août prochain.

48.- LOGEMENT - Prime à la levée d'un arrêté d'inhabitabilité - Règlement - Modification - Adoption - Avis de la Section "Développement territorial (Urbanisme, Logement et Patrimoine privé).

En sa séance du 14 décembre 2009, la Haute Assemblée adoptait un règlement relatif à la prime à la levée d'un arrêté d'inhabitabilité.

Déférant à de multiples sollicitations de prétendants à la prime, une modification technique relative aux conditions de sa liquidation sera soumise à l'examen de la Haute Assemblée.

MME BELLY

49.- ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE COMMUNAL - Personnel - Répartition des périodes subventionnables d'emplois de surveillant(e)s-éducateur(trice)s.

Par lettre du 21 juin 2019, le Ministère de la Communauté française attribue au Conservatoire et à l'Académie des Beaux-Arts de Verviers, une dotation de 81 périodes pour les emplois de surveillant(e)s-éducateur(trice)s pour l'année scolaire 2019/2020.

Nous avons obtenu exactement le même nombre de périodes pour l'année scolaire 2018/2019.

Au 1er septembre 2019, les 81 périodes seront réparties comme suit, suivant les besoins et la population scolaire de chaque établissement :

- 63 périodes pour le Conservatoire*
- 18 périodes pour l'Académie des Beaux-Arts.*

Le Collège vous prie de prendre connaissance des décisions suivantes :

- (2644) *A. LIEGE EXPO - Assemblée générale du 28 juin 2019 - Ordre du jour - Rapport d'activité - Rapport du réviseur d'entreprise - Comptes annuels au 31 décembre 2018 - Prise d'acte;*
- (2645) *A. HOLDING COMMUNAL, S.A. en liquidation - Assemblée générale du 27 juin 2019 - Ordre du jour - Comptes 2018 - Rapport annuel des liquidateurs - Rapport de contrôle du Commissaire;*
- (2694) *B. AIDE A LA PROMOTION DE L'EMPLOI (A.P.E.) - Personnel - Réduction d'un dixième de la carrière professionnelle d'une agente, dans le cadre du congé parental à une employée d'administration;*
- (2811) *B. CENTRE PUBLIC D'ACTION SOCIALE - Gouvernance et transparence dans l'exécution des mandats publics - Rapport de rémunération pour l'année 2018 - Prise d'acte;*
- (2870) *A. RENOVATION URBAINE - Quartier de Mangombroux-Abattoir - Démolition d'un ensemble d'immeubles (Phoenix) - Promesse sur attribution du marché;*
- (3100) *B. INTERCOMMUNALES - RESA, S.A. Intercommunale - Règlement du Conseil d'administration relatif aux pouvoirs délégués et mandats:*
- (3101) *B. INTERCOMMUNALES - Enodia, S.C.I.R.L. - Assemblée générale du 25 juin 2019 - Procès-verbal;*
- (3102) *B. INTERCOMMUNALES - C.H.R.-VERVIERS, S.C.R.L. - Composition du Conseil d'administration;*
- (3153) *A. BUDGET COMMUNAL 2019 - Modification budgétaire n° 1/2019 - Approbation de la Ministre DE BUE;*
- (3167) *B. AIDE A LA PROMOTION DE L'EMPLOI (A.P.E.) - Personnel - Réduction d'un dixième de la carrière professionnelle d'un employé d'administration, dans le cadre du congé parental;*
- (3173) *B. PERSONNEL OUVRIER - Réduction d'un cinquième de la carrière professionnelle d'un manœuvre;*
- (3168) *B. PLAN DE PREVENTION - Personnel - Réduction d'un cinquième de la carrière professionnelle d'un intervenant social, dans le cadre du congé parental;*
- (3178) *B. PERSONNEL ADMINISTRATIF - Réduction d'un cinquième de la carrière professionnelle d'une employée d'administration, dans le cadre du congé parental;*
- (3179) *B. PERSONNEL TECHNIQUE - Réduction d'un cinquième de la carrière professionnelle d'une agente technique en chef, dans le cadre du congé parental.*